

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports
1-96-77

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA**

OBJET : Convention de labellisation "Terre de Jeux 2024" avec le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux sports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Répondant à des enjeux de santé publique, de cohésion sociale, d'aménagement du territoire et d'environnement, le sport occupe une place croissante dans notre société. Ainsi, le Département fait le choix d'une politique sportive diversifiée, innovante, visant à répondre aux attentes du public.

L'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 sur notre territoire a pour ambition de promouvoir la pratique sportive et de renforcer l'attractivité et le rayonnement de nos territoires par-delà nos frontières.

C'est dans ce sens, que le Département a candidaté au Label "Terre de Jeux 2024" initié par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Ce label va permettre à notre collectivité de s'associer à la grande fête populaire que sont les Jeux Olympiques et de bénéficier :

- d'une identité exclusive pour s'associer aux Jeux Olympiques,
- d'un accès privilégié aux informations, outils et événements de Paris 2024,
- du partage d'expérience avec une communauté engagée,
- du coup de projecteur des Jeux pour promouvoir des actions et le territoire départemental.

En cas d'approbation de votre part, la convention de labellisation "Terre de Jeux 2024" sera signée dans les conditions détaillées par la convention jointe au présent rapport.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

